

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE

COMMUNE DE LA CHAPELLE ANTHENAISE

DE LA CHAPELLE ANTHENAISE

SEANCE DU 20 JUIN 2019

53950

Tel : 02-43-01-10-73

Fax : 02-43-01-11-57

E-Mail :

mairie.chapelleanthenaise@orange.fr

Le vingt juin deux mil dix-neuf à dix- neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M BRAULT Jean, Maire

Etaients présents : M BRAULT Jean ,M BERGERE Christophe, ,Mme HOUSSEAU Geneviève, M HOUSSEAU Mickaël, J Le Grand, M BREHIN Daniel, , Mme COUTELLE Nadine , Mme FRANGEUL Savéria, Mme DUVAL Angélique , M LOCHIN Arnaud.

Absents excusés : Mme FOUGERAY Isabelle ,M RICHARD Jean-Yves ,M LEDUC Bernard, M JL Duval , M E Quinton,

Absents :

Secrétaire de séance : M Bergère Christophe

Pouvoirs :

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Ont pris part à la délibération
15	15	10

Date de la convocation : 13/06/2019

Date d'affichage : 13/06/2019

ORDRE DU JOUR

Projet de piste cyclable la Chapelle Anthenaïse, Louverné, St Jean sur Mayenne : validation de la convention avec la commune de Louverné, porteur de projet.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la validation par délibération du 25 avril 2019 du projet de tracé de piste cyclable entre les communes de Louverné, la Chapelle Anthenaïse et Saint Jean sur Mayenne.

Comme évoqué précédemment, la Commune de Louverné, accepte d'être le porteur du projet global.

Aussi une convention entre les communes est nécessaire pour établir la participation financière de la Commune de la Chapelle Anthenaïse pour la création de cette piste cyclable.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention à intervenir entre les deux communes, et présente les hypothèses de participations financières établies en fonction des différents financements espérés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , à l'unanimité :

-Accepte les termes de la convention de mandat relative à la participation financière de la commune de la Chapelle Anthenaïse à la commune de Louverné pour la création d'une piste cyclable entre les deux collectivités.

-Autorise Monsieur le Maire à procéder à toute signature utile à ce dossier.

COMMUNE DE LA CHAPELLE ANTHENAISE – REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019